

Concertations Territoriales Musiques Actuelles en Normandie

Séminaire du jeudi 25 avril 2019
au DOC à Saint-Germain-D'Ectot

Compte-rendu *document de travail*

Ordre du jour

- **10h00 à 10h30 – Accueil**
- **10h30 à 11h30 – Informations, actualités et avis**
 - Concertations MA : retours sur les sessions #5 et #6, et propositions pour la suite (thématiques, territoires...)
 - Contrat de Filière et Start & Go : présentation et mise en débat (voire validation) d'un « avis » sur la mise en œuvre des dispositifs
- **11h30 à 12h30 – Ateliers en sous-groupes**
 - GIP cafés-cultures : retours d'expériences (Coutance, Flers...) (Izia)
 - Contrat de Filière : Lecture et explicitation des appels à projets (FAR)
 - Droits Culturels (Séb)
- 12h30 à 14h00 – pause déjeuner
- **14h00 à 15h30 – Ateliers en sous-groupes** sur les thématiques 2019-2020 (objectifs, périmètres, sujets, modalités d'organisation...)
 - Enseignements et pratiques amateurs (CEM Sandrine + Séb)
 - Accompagnement d'artistes et circulation des groupes (Brusco + ?)
 - CdF 2020 – la coopération (Marina)
- **15h30 à 16h30 – Synthèses et perspectives**
 - Concertations 19/20
 - Structuration collective : convention de partenariat, plateforme...

Liste des participants à intégrer et/ou à mettre en détail en annexe

En introduction, la présidente du DOC souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et présente brièvement les activités de l'association.

Isia, co-président de RMAN, remercie les personnes présentes et informe des travaux menés par le réseau. Au regard du contexte, il souligne l'importance de l'adhésion à RMAN afin qu'il soit plus représentatif de l'ensemble des acteurs et puisse être mieux pris en compte par la Région Normandie et la DRAC.

Concertations : synthèse et suites (10h30 à 11h30)

1. Concertations 2017-18

Marina informe des travaux de concertations menés depuis septembre 2017.

Les concertations se sont déroulées en 3 phases depuis 2017

- Une première période fin 2017 pour partager et enrichir l'état des lieux entre les acteurs, pour mieux se connaître et se situer dans le secteur.
- Une seconde période durant le premier semestre 2018 pour identifier les priorités et élaborer des propositions d'actions.
- Une troisième période entre novembre 2018 et mars 2019 pour faire le bilan des dispositifs co-construits et ouvrir des chantiers.

Pour plus d'information sur les travaux réalisés, les compte-rendus des concertations et documents de bilans des dispositifs Start&Go et du Contrat de Filière sont accessibles en ligne sur le site de RMAN (<https://www.reseau-rman.com/concertations.php?p=accueil&s=1>).

2. Evolutions 2019-20

Les concertations territoriales pour le développement des MA en Normandie arrivent à la fin d'une période de 2 ans qui ont permis de renforcer l'interconnaissance entre les acteurs, de participer à la définition des dispositifs de soutien (Start&GO, Contrat de Filière...) et de nourrir des dynamiques territoriales (variables en fonction des départements) ou sectorielles (radios associatives par exemple).

Le réseau RMAN propose de poursuivre l'animation des concertations en faisant évoluer la méthodologie et les contenus. Les rencontres territoriales (par département) sont appréciées mais ne suffisent pas à générer des dynamiques de coopérations et de structuration. Ainsi, plusieurs thématiques ont été identifiées afin d'engager des travaux concrets sur les territoires.

Enseignements et pratiques amateurs

La transmission, l'enseignement, et les pratiques collectives sont abordées par de nombreux acteurs (écoles, conservatoires, studios de répétition, lieux de pratiques...) avec une relative méconnaissance mutuelle ou absence de relation. Plusieurs pistes de développements ont été proposées avec des volontés de mieux articuler les actions et compétences

Un processus de travail à l'échelle des territoires de proximité (infra ou inter-départemental ?) pourrait être amorcé afin de s'intéresser à l'observation des pratiques actuelles, la cartographie des compétences, la construction de parcours...

Plusieurs bassins sont prêts à s'investir ou déjà en mouvement avec des coopérations entre écoles, conservatoires et divers lieux (Nord-Cotentin, Eure/Seine-Maritime, Bocage, Caen, Flers Agglo...).

Le Collectif RPM pourrait être une ressource extérieure appréciable.

Accompagnement d'artistes

Au-delà des potentielles collaborations sur la circulation des lauréats Go/Go+ (tournée régionales par exemple, suivi du dispositif), il s'agit d'échanger sur les groupes identifiés en région, les projets accompagnés, les compétences, les besoins et problématiques des métiers de l'accompagnement et du développement d'artistes pouvant déboucher sur des coopérations et la création d'outils mutualisés.

Droits culturels

Une première rencontre proposée dans le cadre de Pop-Mind le 21 mars matin à Rouen a permis d'échanger sur l'intérêt d'un processus de travail avec les acteurs intéressés.

3. Structuration régionale et territoriale

Une convention de partenariat est en travail, associant RMAN, le FAR et les réseaux territoriaux (RAVE, AMARE) et esthétiques (Focus Jazz, NEF, AAA...).

2. Avis sur le Contrat de filière et Start&Go

Les concertations territoriales ont été l'occasion d'échanger sur les évolutions des dispositifs. Les remarques et propositions d'évolutions formulées par les acteurs sont des éléments d'évaluation à prendre en compte. Aussi, l'avis formulé permet de synthétiser les constats et attendus au regard des objectifs de chaque dispositif.

Sébastien présente les éléments principaux de l'avis émis par les concertations sur le Contrat de Filière et le dispositif Start&Go (cf. en annexe).

L'avis est validé à l'unanimité des personnes présentes.

Pour conclure, les nouveaux appels à projets du contrat de filière sont présentés rapidement sur les axes « Vidéo et musique » (lancé en 2019) et le « Développement des coopérations » (prévu pour 2020).

3. Ateliers en sous-groupes

Des ateliers en sous-groupes sont proposés sur différentes thématiques afin d'aider à construire un programme de travail en lien avec les concertations. Les participants se répartissent en deux sessions (matin et après-midi) de 3 ateliers thématiques :

- **GIP Café-cultures** : retours d'expériences
- **Contrat de filière 2019** : lecture et explication des appels à projets
- **Droits culturels**
- **Enseignement et pratiques amateurs**
- **Accompagnement d'artistes et circulation des groupes**
- **Contrat de filière 2020** : la coopération

GIP cafés-cultures : retours d'expériences (Coutances, Flers...)

Animation : Isiah

13 participants : Isiah Morice (Chauffer dans la noirceur), Luis Garcia (Ville du Havre), Baptiste Bitouzé (Le circuit), Thibault Rouat (27th door sound), Caroline Bacon (APPAS), Philippe Gehanne (Art Syndicate), Damien Ybert (La Luciole), Laura Deforge (Le DOC), Annick Charbonnier (Le FAR), José Collado (Flers Agglo), Yann Mezerette (TFT Label), Guillaume Leprevost (La fée sonore), Sally Lagny (Collectif Pan).

Un tour de table a permis aux participants de se présenter et d'identifier les structures ayant déjà mené des actions dans les bars.

- La ville du Havre est en train de redéfinir le plan musique Vibrer au Havre, une charte est en cours d'élaboration associant les acteurs locaux, les bars inclus.
- En parallèle de son activité au Circuit, Baptiste organise des événements dans les bars sur Cherbourg
- L'asso 27th door sound organise des concerts dans les bars, intéressé par le dispositif GIP Café-cultures.
- Art Syndicate réalise un travail interne sur les territoires ruraux du calvados.
- Flers Agglo (42 communes) vient d'adhérer au GIP Cafés-Cultures
- Les terrasses du jeudi en juillet organisées par le Kalif permettent l'animation des bars en centre ville de Rouen, une adhésion au GIP Café-cultures est envisageable.
- La fée sonore sensibilise les acteurs et bars yvetotais au GIP Café-cultures, l'association collabore avec Le PUB sur de la programmation.

- Pour le collectif Pan, le GIP Café-cultures pourraient être une solution car la diffusion est compliquée dans le jazz.

Isiah introduit l'atelier en présentant l'**expérimentation « Chauffer dans ton rade »** menée par l'association Chauffer dans la noirceur en mars 2019 à Coutances. Le GIP Cafés Cultures gère un fonds d'aide destiné à favoriser l'emploi artistique dans les cafés et restaurants. Les bénéficiaires sont les cafés, bars, restaurants qui sont obligatoirement employeurs et doivent s'inscrire au GUSO. Si la collectivité n'est pas adhérente au GIP, il est possible de faire une demande au FONPEPS (Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle) sur la mesure 7 – dispositif de soutien à l'emploi dans les secteurs fragiles cafés-cultures. 500 000 euros ont été attribués au GIP Cafés Cultures pour la mise en œuvre de cette mesure au niveau national.

Sur l'expérimentation Chauffer dans ton rade, la ville de Coutances a adhéré au GIP Cafés-Cultures à hauteur de 500€ cette année. L'association CDLN a pris en charge la communication et le catering. L'objectif était de valoriser les événements dans la ville mais aussi d'impliquer les acteurs, créer un écosystème sur le territoire et favoriser l'émergence de groupe en leur permettant de jouer. Ce dispositif alimente un cercle vertueux car le bar est gagnant, il favorise l'embauche et une proposition artistique plus qualitative.

Les participants échangent sur les difficultés à mettre en place d'un tel dispositif :

- Problématique administrative : le bar doit avoir le bon code APE, s'inscrire au Guso, effectuer l'édition de contrat et des paiements individuels pour chaque musicien, demander une licence d'entrepreneur de spectacle à partir du 7ème concerts
- Problématiques matérielles : un sous-équipement technique, des nuisances sonores...

Les bars peuvent être difficile à convaincre s'il n'existe pas d'accompagnement et une aide à la coordination. Le lien avec une association organisatrice de concerts est nécessaire pour informer les cafetiers. Les participants proposent de créer un groupe de travail pour un meilleur déploiement du GIP en Normandie et de réfléchir en collectif sur :

- La mise en place d'une communication adaptée : créer un outil de communication pour mieux informer les bars sur le dispositif
- Associer les musiciens à la réflexion pour mieux informer les bars sur le GIP
- Vulgariser la présentation du GIP qui peut faire peur aux gérants de bars (focus sur la réglementation, vocabulaire...)
- Inviter Samia Djilti du GIP pour détailler le fonctionnement du dispositif.

Contrat de Filière : Lecture et explicitation des appels à projets

Animation : Bénédicte du FAR

Participants : Rémi Estival (radio Bazarnaom), François Boros (Mes Souliers Sont Rouges), Jean-Christophe Aplincourt (le 106), Catherine Lancien (Jazz Time), Philippe Gomont (radio 666), Art en Sort/radio Radar, Christophe Laisné (TFT), Nicolas D'Aprigny (Le Normandy), Nicolas Coudert (Du son à la maison), Mathias Helbert (Le Rave), Gaëlle Manach (Le DOC), Alexandre Leboucher (Le FAR), Isabelle Fleury (La Fée Sonore), Sally Lagny (Collectif PAN), Nathan (1 studio comme un stylo).

Présentation rapide des quatre appels à projets 2019 (Soutien aux radios associatives, soutien à la diffusion en milieu rural, soutien aux structures de développement artistique, soutien à la production vidéomusique) et de leurs critères.

Soutien aux radios associatives

- Pas de modification par rapport à 2018
- Appel à projet bien compris par les acteurs concernés
- Une nouvelle radio intéressée par l'appel à projet : Radar (Fécamp)
- Rappel de la dynamique collective portée par 7 radios en 2018 (toutes ont été soutenues)

Soutien aux structures de développement artistique

- Pas de grand changement dans la version 2019 de l'appel à projet
- Rappel de la nécessité des deux années d'ancienneté de la structure avant de pouvoir postuler

Est remontée la difficulté de savoir si la demande doit porter sur le fonctionnement ou sur un projet spécifique. Pour clarifier ce point, la mention suivante a été ajoutée sur le règlement : « ne peuvent être aidés dans ce cadre, les projets soutenus par l'un des partenaires du contrat de filière pour le même objet ». Autrement dit, si une structure est soutenue au fonctionnement, elle ne peut faire une demande que sur un projet spécifique « nouveau ». En revanche, si elle ne reçoit aucune aide au fonctionnement par l'un des partenaires, elle peut faire porter sa demande sur cet axe.

Soutien à la diffusion en milieu rural

Quelques modifications dans les critères :

- Une année d'ancienneté exigée pour la structure porteuse (contre 2 en 2018)
- 7 dates (et non 7 concerts) dont au moins 4 ont lieu dans des communes de moins de 5000 habitants, réparties sur une année civile

Remarques :

- Selon quelques acteurs, il est dommage que les festivals soient exclus du dispositif, dans la mesure où ceux-ci contribuent au développement des territoires (de nombreuses initiatives locales ne sont pas pour autant soutenues au titre des dispositifs de droit commun de soutien aux festivals)
- Le critère « moins de 5000 habitants » peut paraître excluant : certaines communes de plus de 5000 habitants sont parfois dépourvues d'offre culturelle MA
- L'exclusion des projets portés uniquement par des bénévoles est dommageable car finalement les actions de diffusion en milieu rural portées par une équipe salariée sont plutôt rares. Cela ne permet pas de favoriser la structuration des associations totalement bénévoles.

Soutien à la production vidéomusique¹ (nouvel appel à projet)

Informations concernant le partenariat avec Normandie Images : favoriser la coopération entre acteurs MA et du secteur audiovisuel car actuellement peu de passerelles existantes. Normandie Images met à disposition un listing de vidéastes, producteurs qui travaillent sur des projets musicaux.

Questionnements / remarques : l'appel à projet concerne-t-il uniquement les artistes et acteurs normands ? ou peut-il concerner une structure hors région qui porte un artiste régional ? ou inversement une structure régionale qui porte des artistes hors région ?

Point à vérifier auprès des partenaires (Remarques : attention à ne pas favoriser le repli sur soi) :

- Complexité des critères
- Rendre plus facilement accessible le listing des vidéastes et producteurs
- Dossier assez lourd à monter = un frein pour de nombreux acteurs

Réflexions et remarques générales sur le contrat de filière

- Les appels à projets s'adressent de manière exclusive aux acteurs professionnels et ne permettent donc pas l'émergence = pas d'effet levier sur la structuration du secteur
- Quid de la pérennisation des AAP ? que se passe-t-il après le contrat de filière ? certaines thématiques intégreront-elles les dispositifs de droit commun ?
- Paradoxe entre les grands objectifs du contrat de filière et les appels à projets
- Laisser plus de souplesse dans les différents appels à projets

¹ https://www.cnv.fr/sites/cnv.fr/files/documents/PDF/CNV/regions/2019_BAT_AAP_NORMANDIE_Soutien%20%C3%A0%20la%20production%20videomusique.pdf

Droits Culturels

Animation : Sébastien

Participants : Joëlle (FAR), Thomas (Conservatoire de Cherbourg), Julien (Art Syndicate et APPAS), Emmanuel (106), Florence (Conservatoire de Petite et Grande Couronne - CPGC), Marion (La Luciole), Brusco (Cargö), Stéphanie (Trianon Transatlantique).

Un tour de table permet à chacun de se présenter et de préciser son approche des Droits Culturels et ses attentes vis-à-vis de l'atelier. La majorité témoigne n'avoir qu'une connaissance partielle de ces droits et de leur intérêt croissant pour le sujet. Leur souhait des participants est de **passer de la théorie à la pratique**. Comment les Droits Culturels peuvent être abordés au sein des équipes salariées des structures ? Comment les radios peuvent-elles contribuer ?

Plusieurs projets souhaitent les mettre en avant, et les développer dans leurs projets de structures :

- Au 106, des travaux sont amorcés en interne, avec les équipes, sur les notions de parité et de diversité dans les programmations ;
- A la Luciole, les Droits Culturels deviennent un axe de réflexion mis en avant dans le cadre d'un accompagnement DLA sur leur projet associatif ;
- A l'APPAS, les actions de médiation semblent pleinement s'inscrire dans des logiques de Droits Culturels, sans que ce soit forcément formalisé (on en fait sans le savoir?)
- Au Conservatoire de Petite et Grande Couronne, le renouvellement du projet est réfléchi à partir des logiques de développement durable, qui intègrent les Droits Culturels qui invitent à être plus attentif aux personnes. Un travail sur une grille d'analyse des actions est engagé ;
- Au Cargö, les projets en directions des publics spécifiques (migrants, hôpitaux, handicap...) cherchent à se mettre en cohérence avec les Droits culturels ;
- Au Trianon, lieu d'éducation populaire, les récentes actions en direction des demandeurs d'asiles initiées dans le cadre du collectif « Des liens » initié par Dominique A² sont enthousiasmantes et demandent à être développés mais manquent de moyens financiers.

Pour rappel, il est précisé que les Droits Culturels ne doivent pas être confondus avec l'éducation artistique et culturelle (EAC) qui a tendance à porter des actions par typologies de publics spécifiques (enfants, jeunes, handicapés, justice...).

les Droits culturels ont été inscrits dans les lois NOTRE³ et LCAP. Ils sont issus d'une approche basée sur les droits humains, sur des enjeux de dignité humaine et de diversité culturelle, reconnaissant chaque personne comme une ressource culturelle. Ils redéfinissent la notion de culture dans une acception large qui dépasse les pratiques artistique⁴. Julien rappelle les travaux menés notamment par l'UFISC (www.ufisc.org) et de la démarche « *Culture, commons et solidarités* » qui regroupe un certain nombre de ressources.

Les principes et valeurs que recouvrent les Droits Culturels interrogent les pratiques et les projets. Un premier temps d'échange organisé dans le cadre de POPMIND à Rouen a émis quelques pistes de mises en œuvre suivant plusieurs entrées possibles :

² *Des liens* - <http://www.des-liens.com/desliens-rouen.pdf>

³ *En 2015, la loi Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) affirme en son article 103 que « La responsabilité en matière culturelle est exercée conjointement par les collectivités territoriales et l'Etat dans le respect des droits culturels énoncés par la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles du 20 octobre 2005 ».*

⁴ *Le terme « culture » recouvre « l'ensemble des traits distinctifs spirituels et matériels, intellectuels et affectifs qui caractérisent une société ou un groupe social et qu'elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les façons de vivre ensemble, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances » (déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle 2001) ou encore « les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement » (déclaration de Fribourg, 2007).*

- **constituer de la ressource**⁵, fond documentaire, recensement d'outils et de démarches individuelles ou collectives (état des lieux, analyses...), valorisation d'expériences...
- **évaluer des politiques publiques** au travers d'un groupe de travail pour l'analyse des modes d'intervention et contenus des politiques régionales, départementales...
- **construire et analyser les actions** suivant différents enjeux :
 - enjeu de diversité (parité, mixité sociale, cultures...) dans les programmations, au sein des « publics » et des équipes...
 - enjeu de connaissance des pratiques culturelles des personnes (pratiques musicales, nouvelles pratiques...), de leurs parcours...
 - enjeu de transversalité en croisant les pratiques des champs du social, de l'éducation, de la santé...
- **s'auto-évaluer entre acteurs** au travers de lectures croisées des projets, bilans, rapports ou plaquettes des structures (grille de lecture et d'analyse à construire au regard des droits culturels).

Certains participants se disent « *ambassadeurs* » des Droits Culturels, mais sans moyens spécifiquement dédiés. Si la notion est progressivement intégrée aux cahiers des charges des établissements ou dans les conventions de partenariats, les projets spécifiques sont orientés vers l'Éducation Artistique et Culturelle sans les financements publics nécessaires. Ainsi, les démarches sont essentiellement bénévoles et fonction du volontarisme des acteurs.

Les Droits Culturels invitent à créer les conditions de la rencontre entre les personnes, et du dialogue inter-culturel. Les structures peuvent « *penser des projets pouvant susciter la rencontre* » (CPGC), et les radios peuvent être des outils particulièrement adaptés pour « *se mettre autour d'un table pour échanger sur des pratiques, des territoires... faire connaître les droits culturels, recenser des pratiques...* ».

Pour engager un travail sur les Droits Culturels en lien avec les concertations, les participants proposent :

- **la création d'un groupe de travail régional** comme un premier niveau d'action pour échanger, créer de la ressource, partager des outils. L'organisation de 2 à 3 rendez-vous annuels bien animés (ordre du jour, intervenants, ateliers...) serait un bon début. Un séminaire conjoint avec le réseau des médiateurs pourrait être envisagé.
- **la conception de modules itinérants** afin de venir informer, sensibiliser, les acteurs et les élus, sur les territoires. Il pourrait s'agir d'interventions extérieures, de modules de formation ouverts aux associations, aux élus, aux bénévoles... aux membres des équipes (chargés de la médiation, de la communication...). L'UFISC doit être sollicité dans ce sens. Le FAR pourrait être mobilisé pour l'ingénierie de formation.

Enseignements et pratiques amateurs

Animation : Sébastien

Participants : Sandrine (CEM), Florence (Conservatoire de Petite et Grande Couronne – CPGC), Thomas (Conservatoire de Cherbourg), Simon (ville de Cherbourg – spectacle vivant), Joëlle (FAR), Marion (La Luciole), Caroline (APAS), Catherine (Jazz Time et Focus Jazz)

Le tour de table de présentation permet à chacun d'informer des ses activités d'enseignement, de transmission ou d'accompagnement des pratiques amateurs :

⁵ Exemples de la Manche <https://www.manche.fr/culture/droits-culturels.aspx>
ou de l'UFISC <http://www.culturesolidarites.org/>

- Pour le CEM (membre de RMAN, FEDELIMA et FNEIJMA), Sandrine témoigne de l'enjeu territorial de collaboration avec les différents acteurs, de relation aux écoles et au conservatoire, dans un contexte de précarité des structures locales.
- Le Conservatoire de Petite et Grande Couronne (CPGC) est doté d'un fort secteur musiques actuelles. Florence est en demande de plus d'interconnaissance et de collaboration avec les écoles et les acteurs locaux (lieux, studios, labels...) pour échanger sur les évolutions des pratiques et de la création, sur les tendances...
- Le Conservatoire de Cherbourg possède des studios adaptés aux MA mais n'a pas de secteurs dédié. Thomas interroge la place des musiques amplifiées au sein de la ville, en relation étroite avec le chargé de mission de la ville.
- La ville de Cherbourg est en réécriture de sa politique culturelle. Simon dirige le centre culturel et travaille au déploiement d'un projet territorial de musiques actuelles. Il est aussi en recherche d'information et d'inter-connaissance.
- Le FAR est concerné par le sujet du fait des formations mises en œuvre et des accompagnements aux acteurs (formation coaching vocal, formation d'animateur TAP, et d'enseignants – plan chorale).
- A la Luciole, Marion est en charge de l'accompagnement des pratiques et de l'action culturelle, en lien avec les établissements d'enseignement (conservatoire...). Elle a participé à la formation du FAR déployées par la DDCSPP⁶ de façon expérimentale dans l'Orne.
- L'APAS (Association de Promotion des Arts du Spectacle) joue le rôle de plateforme de mise en relation entre des artistes intervenants et des structures sociales.
- Focus Jazz a récemment fait évoluer son projet régional vers l'organisation de concerts reliés à des actions de médiation (tournée de 10 concerts + action culturelle). Catherine s'interroge naturellement sur les relations à construire avec les écoles et conservatoires. Elle souhaite par ailleurs monter un orchestre amateurs de jazz.

Le FAR informe de plusieurs outils qui peuvent servir les acteurs : son annuaire régional (à actualiser) contient une partie enseignement recense tous les lieux (écoles, conservatoires, cours, associations, MJC...), son secteur formations peut aider les structures d'accompagnement, et son centre ressource peut être mobilisé.

Il ressort des échanges une double approche territoriale, avec un besoin d'interconnaissance et de collaboration en proximité, et une volonté d'agir avec les structures intéressantes/intéressées à l'échelle de la région.

Les Schémas Départementaux des Enseignements Artistiques sont déployés sur toute la région de façon très hétérogènes dans leur contenus, leurs moyens et dans la prise en compte des MA et des pratiques amateurs.

Si la réalisation d'un état des lieux pourrait aider à se repérer (cartographies, SDEA...), les participants plaident pour partir des besoins :

- **besoins d'intervenants et de professeurs** : les demandes d'interventions se multiplient, et les actions peinent à trouver des intervenants, les écoles de musiques ont des difficultés à recruter des professeurs... La force d'un réseau peut être justement de repérer ces compétences, de les faire circuler.
- **besoin de croiser les regards sur l'accompagnement des groupes**, de façon plus légère que sur le dispositif START. Les ateliers collectifs des conservatoires et écoles sont en demande de regards extérieurs (sur l'artistique, master-class...), et de bouger pour pratiquer dans d'autres cadres (mini-résidences, répétitions sur scène, approche lumière et son...). Comment des échanges peuvent se développer entre structures d'enseignement, lieux de pratiques, et lieux de diffusion ? Le CPGC est prêt à accueillir des intervenants dans sa structure.

Des objectifs de travail pour la saison prochaine sont évoqués :

⁶ DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

- Identifier et valoriser les expériences intéressantes d'accompagnement des pratiques, de collaborations entre établissements...
- Créer des ponts entre les structures d'enseignement/de pratiques amateurs et les lieux de diffusion.
- Relier, regrouper des professeurs et des accompagnateurs.

Accompagnement d'artistes et circulation des groupes

Animation : Brusco (Le Cargö)

26 participants à l'atelier accompagnement d'artistes et circulation des groupes : Annick (Far), Baptiste (le circuit Cherbourg), Guillaume (La fée sonore à Yvetot), Laura (Le Doc), Nicolas (St Lô), Guillaume (Collectif PAN), Philippe (Art syndicate), Emmanuelle (Radio 106 Rouen), Bertrand, Damien (La luciole), Luis Garcia (Plan au Havre), Stéphane (Khalif Rouen), Stéphanie (Trianon transatlantique), Alexandre (Stagiaire Far), Harmonie (structure d'édition en création à Caen), Nathan (1 studio comme 1 stylo Caen), Mathias (RAVE), Sally (Collectif PAN), Damien (Le Cargö)

De plus en plus de structures de la région mettent en place des dispositifs d'accompagnements qui ne sont pas tous identifiés. Les groupes de musiciens ont identifié cette offre et sont demandeurs d'information et de ressources.

La notion de parcours d'accompagnement est importante, en s'adaptant aux besoins de chaque groupe. Ces parcours doivent s'appuyer sur un diagnostic des groupes par les structures afin de construire un programme personnalisé adapté.

Des coopérations se mettent en place progressivement afin d'optimiser au mieux l'accompagnement des artistes que ce soit au niveau de la répétition, de l'enregistrement, de la préproduction (maquettage), de la résidence scénique, de la structuration ou de la formation professionnelle.

Le terme « accompagnement » (relativement récent au sein du secteur) sous-entend de nombreuses activités pas toujours visibles qui rend difficile sa compréhension et sa prise en compte par les partenaires publics. Le terme formation semble plus compréhensible et utilisé dans d'autres secteurs (sport, artisanat...). Il semble nécessaire de trouver une sémantique commune et plus compréhensible.

Les participants ont exprimé le **besoin d'identifier plus précisément les lieux, les dispositifs et surtout les outils en région** (recensement des dispositifs, lieux et compétences). Des « points relais » pourraient être mieux identifiés pour les groupes, permettre aussi aux groupes de trouver le bon lieu afin de répondre au mieux aux besoins des groupes. L'interconnaissance entre les différents acteurs permet de mieux accompagner les pratiques.

Le dispositifs Start a permis de créer des passerelles entre différentes structures (Rave, Le Cargo, La Luciole, Le circuit). Ces passerelles pourraient être développées en mettant en relation les structures aux moyens et compétences différentes (studio, scènes...). Là encore, l'intérêt d'identifier et de cartographier les lieux et dispositifs est souligné.

Les radios associatives sont trop peu associées dans le parcours ou les dispositifs d'accompagnement, alors que ce sont des médias essentiels au développement des groupes en termes de diffusion mais aussi de formation des groupes (interviews, présentation de projet, témoigner des soutiens...).

La demande de diffusion des artistes (groupes) est très importante et la circulation des groupes en région et hors région est encore difficile. Les structures subventionnées ne peuvent pas à elle seules répondre à cette forte demande. Des structures comme le TFT permettent à quelques groupes de jouer lors de mini tournées aérolab et aérolive, ainsi que les terrasses du jeudi. Force est de constater qu'il y a de moins en moins de petit lieux pouvant accueillir les groupes d'envergures régionales. Certaines communes (rurales) disposent de salle très peu utilisées (généralement non équipées, à penser en lien avec un parc de matériel mutualisé).

La volonté des participants est de continuer à travailler sur ses enjeux d'accompagnement et de circulation des artistes, en poursuivant les travaux de concertations qui favorisent les échanges et l'interconnaissance.

L'idée de création d'un outil collaboratif à destination des groupes et des acteurs de l'accompagnement est intéressante pour les participants qui s'interrogent sur la bonne gestion et le pilotage d'un tel outil (un temps de travail est à prévoir sur ce sujet – quels besoins ? Quel portage?).

CdF 2020 – la coopération

Animation : Marina (RMAN)

Participants : Jean-Christophe Aplin-court (Le 106), Bénédicte Lepennec (Le FAR), Christophe Lainsé (TFT Label), Julien Costé (Art Syndicate), Samia Chehab (La ferme du Bessin), José Collado (Flers Agglo), Céline Ferry (La Luciole), Gaëlle Manach (Le DOC), Isabelle Fleury (La fée sonore), Nicolas Coudert (Du Son à la maison), Philippe Gomont (Radio 666).

Cet atelier avait pour but de formaliser une proposition de nouvel axe de soutien du Contrat de Filière sur la coopération entre acteurs. Le tour de table a permis de connaître l'intérêt des participants pour le sujet et d'échanger sur les enjeux de la coopération.

Pour les participants, la coopération c'est :

- Un apport en savoir-faire, un partage de compétences, faire monter en puissance les acteurs, développer l'interconnaissance.
- Favoriser la structuration des acteurs. Plutôt à travers une prime à la coopération qu'un APP dédié.
- Mutualiser les moyens et partager des contenus
- Consolider les réseaux d'acteurs

Les freins à la coopération sont :

- La coopération ne se décrète pas : créer les conditions de développement des coopérations passe par la mise en réseau. Or, ceux-ci ne sont pas encore assez aidés financièrement.
- Le manque de disponibilité des acteurs, les coûts de déplacements et le temps de conception de la méthode de travail.

Les leviers de la coopération entre acteurs sont multiples. Pour la plupart, cela passe par un soutien renforcé aux réseaux d'acteurs. Or, cet axe n'est pas souhaité par les financeurs du contrat de filière qui considère comme devant relever des dispositifs de droit commun.

La pertinence d'un APP « coopération » est interrogée au profit d'un soutien aux « Actions structurantes de la filière MA ». Un consensus sur la définition du périmètre est vite trouvé pour sortir du formatage et favoriser les actions expérimentales : trans-esthétique, trans-disciplinaire, trans-métiers, trans-territoires, taille de structures, trans-sectoriels...

Les participants sont favorables à la mise en place d'une réunion de travail fin juin pour avancer sur cette nouvelle proposition, et soulignent l'enjeu de mobiliser plus de moyens pour les réseaux d'acteurs.

Synthèses et perspectives

En conclusion de la journée, chaque atelier est restitué de façon très synthétique. En fonction des propositions formulées, RMAN proposera un programme de concertations pour la saison 2019-2020.

Avant de se séparer, plusieurs participants interviennent pour souligner leur intérêt pour ce processus de concertation qu'ils jugent pertinent et structurant. Ils regrettent le manque de prise en compte par les pouvoirs publics et la faiblesse des moyens alloués aux réseaux. Des échanges s'en suivent sur l'opportunité d'une communication collective d'interpellation des partenaires.

Annexes

Liste des 49 participants

Philippe Gomont, Radio 666
Thibault Rouyat, 27th door sound
Céline Patry, Art en Sort
Matthieu Roussel, Art en sort
Julien Costé, Art Syndicate
Philippe Gehanne, Art Syndicate
Stéphane Bruscolini, Le Cargö
Damien Maurice, Le Cargö
Sandrine Mandeville, Le CEM
Isiah Morice, Chauffer dans la noirceur
Sally Lagny, Collectif Pan
Florence Auguste, Conservatoire et Grand-Couronne et Petit-Couronne
Thomas Lacourt, Conservatoire de musique de Cherbourg-en-Cotentin
Nicolas Coudert, Du son à la maison & Pete the Monkey
Renaissance noir, Harmony Suard
Samia Chehab, La fermedu Bessin
José Collado, Flers Agglo
Camille Casaÿs, Focus Jazz
Catherine Lancien, Focus Jazz
Bertrand Lebourgeois, La Gare aux Musiques
Caroline Bacon, L'appas
Guillaume Leprevost, La Fée Sonore
Isabelle Fleury, La Fée Sonore
Damien Ybert, La Luciole
Marion Vannier, La Luciole
Céline Ferry, La Luciole
Emmanuel Gouache, Le 106
Jean-Christophe Aplincourt, Le 106
Simon Louiset, Le Circuit
Baptiste Bitouzé, Le Circuit
Gaëlle Manach, Le DOC
Laura Deforge, Le DOC
Ikram El Misbahi, Le DOC
Alexandre Leboucher, Le FAR
Annick Charbonnier, Le FAR
Bénédicte Lepennec, Le FAR
Joëlle Hummel, Le FAR
Luis Garcia, Ville du Havre
Stéphane Maunier, Le Kalif
Nicolas D'Aprigny, Le Normandy
Mathias Helbert, Le Rave
Antoine Besuelle, Neuvième Ruche
Christophe Laisné, TFT Label
Yann Mezerette, TFT Label
Stéphanie L'huissier, Le trianon transatlantique
Nathan Afkérios, Un studio comme un stylo
Vocal Illimited, Guylaine Cosserson
Antal Production, François Boros « Gullivan »
Romain Millot, CRESS

Concertations Territoriales Musiques Actuelles en Normandie

Avis des concertations régionales MA sur le dispositif régional d'accompagnement Start&Go et le Contrat de filière

Les concertations territoriales ont été l'occasion d'échanger sur les évolutions des dispositifs. Les remarques et propositions d'évolutions formulées par les acteurs sont des éléments d'évaluation à prendre en compte. Aussi, l'« avis » issu des concertations est émis sur les dispositifs.

Evolutions prévues dès 2019

Les dispositifs sont gérés par le FAR, qui assure l'information, la communication, le conseil et le suivi des candidatures

Les calendriers et l'instruction administrative ont été ajustés (diffusion des appels à projets en avril, jury avant l'été, amélioration du site, ajustement des critères, instruction préalable et renforcement de l'information et conseil par le FAR...)

Les jurys seront mieux préparés (instruction préalable, plateforme web, notices...)

Start&Go

Le lancement d'un nouveau dispositif régional d'accompagnement en 2018 a atteint l'objectif initial de maintenir un soutien aux projets artistiques sur la saison. Un nombre important de candidatures ont été reçues, avec un niveau artistique très satisfaisant.

Pour faire face au volume de dossiers reçus, une instruction préalable aux jurys, dépassant le simple traitement administratif, permettrait d'en vérifier la conformité (budgets, rémunérations...) voire d'orienter les dossiers sur chaque parcours en fonction du niveau de développement des artistes.

Globalement, les dispositifs ont été difficiles à mettre en œuvre (calendrier contraint, période estivale). Les Jurys ont été peu préparés (absence d'instruction préalable, nombre de dossiers trop important) et doivent être ajustés dans leur composition et leur fonctionnement.

Enfin, l'absence de fonds délégués sur le dispositif GO, et la gestion financière en direct par les collectivités alourdissent considérablement la communication, la gestion et empêchent toute souplesse (contraintes de calendriers, perte d'autonomie, frein à la communication...). Les délais de versement des aides doivent être réduits.

START : dispositif d'immersion des amateurs

Le parcours START s'adresse aux artistes normands porteurs d'un premier projet artistique et souhaitant approfondir leurs connaissances musicales. Il permet aux artistes lauréats de bénéficier pendant 3 jours de conseils artistiques, techniques et administratifs, mais aussi de rencontrer des professionnels, de découvrir l'environnement du musicien et d'avoir un premier regard sur leur projet.

Du point de vue des participants et des organisateurs, l'opération réalisées à l'automne 2018 a été très positive et intéressante.

La proposition initiale issue des concertations était d'organiser une session par département, ce qui semble impossible au regard des moyens mobilisés (budget de 25k€ au total). Le dispositif START est encore peu connu et laisse penser une augmentation des demandes. Une approche territorialisée serait intéressante, pour mieux prendre en compte les besoins locaux (repérage des groupes, articulation aux dispositifs départementaux existants).

Le souhait des acteurs est de pouvoir démultiplier les sessions, dans le temps et dans l'espace. Le format pourrait être adapté en fonction des territoires et des moyens (5 sessions

de 1 à 3 jours en fonction des besoins). Des contenus et formats variables pourraient être envisagés en fonction des besoins des groupes et en tenant compte des préconisations des structures d'accompagnement. Pour poursuivre les réflexions, un groupe de travail doit être constitué à cet effet.

La place des structures qui accompagnent les amateurs est insuffisante. Des articulations pourraient être pensées avec les actions existantes sur chaque département.

Les échanges tenus dans le cadre des concertations sur les évolutions de START illustrent l'intérêt d'un travail spécifique sur les pratiques amateurs et l'enseignement. Le sujet doit être plus précisément abordé dans la suite du processus des concertations 2019-2020. L'objectif est d'adapter la mise en œuvre de START pour qu'il serve au mieux l'accompagnement des pratiques et puisse être un outil mobilisé par les acteurs (écoles, lieux...) en sortant des logiques sélectives.

Go et Go+ - dispositif d'accompagnement pour les artistes en développement et professionnels

GO s'adresse aux artistes normands en développement ou professionnels qui ont besoin d'une aide financière ponctuelle plafonnée à 5000€, pour un enregistrement sonore ou vidéo, boucler le budget de tournée, travailler en résidence, promouvoir le projet, se former...

La temporalité des dispositifs n'est pas toujours adaptée aux réalités des structures et des groupes. La mise en place de plusieurs sessions de jury au cours de l'année serait très profitable. Cette perspective semble impossible pour l'instant au regard des calendriers et des modalités de gestion financière.

La possibilité de soutiens ponctuels « intermédiaires », inférieurs à 5000€, reste un besoin à prendre en compte.

Perspectives 2019

La mise en place d'un groupe de travail est proposée pour suivre le déploiement de Start & GO, travailler aux coopérations (circulations des artistes) à l'échelle régionale, et élaborer des propositions d'évolution des dispositifs. Une première réunion est envisagée en juin (à la suite des jurys), sachant que des propositions d'évolution sont attendues pour l'automne afin d'être prises en compte pour 2020. Plusieurs participants ont d'ores et déjà exprimé leur souhait d'y participer : La Fée Sonore, CEM, 106, Cargö, Circuit, Jazz sous les Pommiers, TFT, RAVE, AMARE...

Contrat de filière

Le contrat de filière couvre une période de 4 ans (2018-2021) avec une dotation de 258k€ en 2018, associant la Région, la DRAC, le CNV et les départements (L'Orne, La Manche et l'Eure). L'élaboration du contrat a pris en compte les axes proposés dans le cadre des concertations. 28 réponses ont été reçues sur l'ensemble des axes :

- les acteurs du développement d'artistes (13 aides demandées, 6 acceptées),
- la diffusion en milieu rural (8 aides demandées, 4 acceptées),
- les radios (7 aides demandées, 7 acceptées)

Avis général sur le Contrat de Filière 2018

Le nombre relativement faible de candidatures et le fait de ne pas soutenir un certain nombre d'acteurs pourtant incontournables interrogent l'efficacité du déploiement du contrat et la compréhension des contenus et critères des APP. Les délais de réponse et l'absence d'instruction n'ont pas joué en sa faveur. L'impossibilité de cumuler des subventions Région avec une aide du Contrat de Filière a pénalisé de nombreux acteurs.

Comme pour Start & Go, la communication et l'accès à l'information doivent être renforcés. Les participants demandent plus de transparence dans les procédures, les sélections, et

l'argumentation des avis notamment en cas de refus. La clarté et la pertinence des critères sont à améliorer ainsi que certains termes et attendus à préciser (ex. « innovation »). Les formulaires de réponse pourraient être mieux documentés et ajustés.

Le Contrat de Filière ne permet pas en l'état de traiter la problématique majeure de l'emploi permanent dans les structures. Par ailleurs, les réseaux sont insatisfaits de ne pas être pris en compte alors que leur contribution à la structuration professionnelle est avérée. Les axes de coopération et de structuration doivent être défendus pour les prochaines éditions.

Les participants témoignent d'une gestion financière là aussi tendue. Les aides du CNV promises sous 6 semaines n'étaient pas encore toutes versées en mars 2019, ainsi que certains soldes de la convention 2017. Les changements de système de comptabilité au CNV ont en effet généré quelques retards qui devraient être régularisés.

Les acteurs du développement d'artistes

Le dispositif est perçu comme pertinent, et à maintenir.

Le soutien aux acteurs du développement d'artistes pourrait élargir l'éligibilité à la musique enregistrée.

La diffusion en milieu rural

Le dispositif est jugé pertinent mais trop restrictif sur la diffusion

L'appel à projet était trop resserré et pas assez défini. Le souhait des participants est d'élargir la thématique à « l'animation des territoires ruraux » en allant au-delà d'un nombre de dates de concerts. Il peut s'agir d'assurer une présence artistique, de la diffusion, mais aussi de l'information et de l'accompagnement tout au long de l'année sur les zones blanches.

On notera que le GIP Cafés-cultures pourrait être mis en lien avec cet appel à projet afin de renforcer la diffusion dans les bars.

Enfin, pour une meilleure compréhension des projets déposés sur des territoires ruraux parfois mal connus, les porteurs pourraient défendre leurs projets lors d'un entretien oral en complément de la demande écrite. Un jury plus territorialisé, avec des personnes qui connaissent les initiatives et les dynamiques locales, serait à réfléchir.

Les radios

Le dispositif est jugé pertinent. Il pourrait encourager les collaborations, et prendre en compte les problématiques d'emploi et d'investissement (RNT...).

Cet axe est une exception nationale, très observé par les autres régions. C'est la première fois que les radios sont prises en compte comme acteurs professionnels de la filière. Elles ont su saisir l'opportunité de l'appel à projet pour s'inscrire dans une dynamique collective (écriture d'un paragraphe commun).

La Sonothèque Normandie qui n'est pas une radio mais une plateforme de streaming des groupes normands et d'archivage numérique des productions discographiques des années 50 à nos jours mériterait de pouvoir émerger au Contrat de Filière.

Si les questions d'emploi permanent ne peuvent relever directement du contrat de filière, les futurs soutiens pourraient être orientés vers les actions communes (production d'émissions de promotion de la scène locale, sonothèque, plateforme de contenus partagés, plateaux partagés sur les festivals...)

Perspectives pour 2019

Les thématiques sont reconduites et un nouvel appel à projet en soutien aux productions de la vidéomusique est lancé en 2019. Plusieurs nouveaux axes de soutien sont à l'étude, en faveur des coopérations et de la structuration territoriale et professionnelle. Des travaux d'observation et d'analyse pourraient intégrer le Contrat de Filière.